

*Impôt sur le revenu*

Considérez les effets de la dépréciation du dollar. Le bill C-11 prévoit de nouvelles facilités de crédit de 1 milliard et demi pour soutenir le dollar canadien. Le ministre des Finances (M. Chrétien) a dit qu'il aurait besoin de 8.8 milliards supplémentaires, y compris quelque 323 millions de dollars, d'après ses calculs, qui seraient nécessaires au cours de l'année financière en cours au chapitre des opérations en devises. La dure réalité est la suivante: au cours du mois dernier, nos réserves en devises étrangères ont baissé de 605 millions de dollars, et au cours de l'année passée, elles ont diminué de 1.67 milliard de dollars. En fait, en soutenant le cours de notre dollar durant le mois passé, nous avons dépensé le double du chiffre prévu par le ministre pour l'année tout entière. Si cela ne signifie pas que nous nous trouvons en pleine gabegie économique, c'est que le gouvernement est capable d'expliquer l'inexplicable.

Combien vont nous coûter ces facilités de crédit? Notre dollar s'est déjà déprécié d'à peu près 13 cents par rapport au dollar américain. Combien a-t-il perdu par rapport au Mark allemand ou au Yen japonais? La chute est d'un minimum d'environ 20 cents et correspond à une dépréciation allant jusqu'à 30 p. 100. Voilà l'héritage que nous laisse le gouvernement, non seulement au moment où je vous parle, mais pour les années à venir. Voici le genre de perspectives auxquelles seront confrontés demain les Canadiens en plus des sombres prévisions économiques annoncées par le Conseil économique.

Il y a des dispositions du bill C-11 que je trouve fort louables. Tout d'abord, il y a cette réduction générale d'impôt de \$100 par contribuable. Je me réjouis que le gouvernement ait enfin suivi le conseil que lui a donné l'opposition officielle à cet égard. Cela amuse le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) de m'entendre dire cela. Je me souviens pourtant fort bien que des porte-parole de notre parti donnaient constamment de tels conseils au gouvernement.

Dans sa seconde recommandation, à la page 27, le Conseil économique déclare:

Nous recommandons qu'au cours des deux prochaines années financières, les gouvernements fédéral et provinciaux accordent des réductions permanentes de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui augmenterait le revenu annuel disponible des consommateurs de 2 milliards de dollars en tout, sans compter les réductions résultant de l'indexation.

Le Conseil poursuit en disant que cela entraînerait une diminution de 8 à 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. Monsieur l'Orateur, il ne faut pas penser uniquement aux dégrèvements d'impôt. Il faut également penser à comprimer les dépenses. Lorsque j'ai participé au débat sur le discours du trône, j'ai attiré l'attention du gouvernement sur un certain nombre de secteurs où l'on pourrait réaliser d'importantes économies. J'ai signalé à ce moment-là qu'on pourrait restreindre de façon assez importante le budget publicitaire du gouvernement, destiné à informer les Canadiens de tout ce que le gouvernement fait pour eux. A l'heure actuelle, le gouvernement a à lui seul le plus gros budget de publicité du Canada.

Si le gouvernement et même l'opposition pensent sérieusement qu'il faut faire des économies, organisons une campagne en invitant les Canadiens à communiquer avec le gouvernement pour lui signaler les domaines où l'on peut comprimer les dépenses. Ils pourraient attirer son attention sur les cas où il y

a un véritable gaspillage dans le secteur public et nous demanderions au gouvernement de tenir compte de leurs propositions. Lors de mes fréquents trajets entre ma circonscription et Ottawa—je suis sûr qu'il en va de même pour d'autres députés—des membres du public attirent constamment mon attention sur des exemples de gaspillage et de dépenses inutiles. Ils me demandent: «Pourquoi ne pouvez-vous pas y mettre un terme? Je suis sûr que nous recevions nombres de propositions constructives si l'on adoptait un programme de ce genre, propositions qui nous permettraient de supprimer le gaspillage qui se produit chaque jour à l'heure actuelle. Nous serions surpris du montant d'économie qu'on pourrait réaliser. Je n'ai qu'une inquiétude: je crains que le gouvernement ne crée une autre bureaucratie pour appliquer un tel programme et réussisse à dépenser plus qu'il n'épargne!

Encore une fois, les dégrèvements sont une bonne chose. Quant aux réductions d'impôt proposées pour les entreprises, quelle que soit la façon dont on découpe le gâteau économique, c'est le secteur privé et non le gouvernement qui crée des emplois productifs. Il va sans dire que la plupart des emplois qu'offre le secteur public sont nécessaires mais ils prennent plus au public qu'ils ne produisent. C'est pour cette raison que les réductions d'impôt pour les sociétés proposées dans le bill doivent être maintenues.

On a beaucoup parlé de l'impôt sur la plus-value en bien et en mal. Le gouvernement a coupé la poire en deux lorsqu'il a été question de fixer la plus-value et une ferme familiale ou une petite entreprise peut maintenant changer de mains. Le ou les principaux propriétaires peuvent vendre une ferme ou une petite entreprise pour en acheter une plus grande sans que cette dernière ne soit considérée comme une plus-value. Autrement dit, c'est une plus-value différée.

● (1612)

Compte tenu de la situation qui prévaut dans les régions rurales, où la moyenne d'âge des agriculteurs canadiens se situe entre 58 et 60 ans, et où les fils ou les filles ou les proches parents peuvent difficilement prendre la ferme en mains, je propose que le gouvernement donne à l'agriculteur, ou dans le même cas au propriétaire de petite entreprise, le droit de donner, une fois, de son vivant, à des membres de la famille proche, l'actif d'une ferme ou d'une société. Je crois qu'il serait possible de cette façon, de laisser les petites entreprises aux mains des familles et de laisser les fermes aux mains des jeunes cultivateurs qui veulent prendre la relève. Je pense que ceux d'entre nous qui viennent de milieux ruraux ont rencontré de jeunes agriculteurs qui pourraient profiter d'un tel changement.

Le vorace appétit de fonds dont faisait auparavant preuve le gouvernement pour réussir à couvrir ses dépenses, a maintenant dépassé le niveau de l'imposition équitable pour devenir de la confiscation. Le gouvernement confisque maintenant ce qui appartient de droit aux particuliers du Canada. Cette confiscation s'applique à la ferme, à l'entreprise, et en particulier aux petites entreprises qui doivent subir des masses de règlements. Mais je pense que cette confiscation s'applique également à des personnes qui n'ont que le revenu minimal, et j'aimerais donner un exemple pour le démontrer.